

CANADA				
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars - Décaissements				
		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	421,5	411,7	439,9
	1,1 Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [1]	59,0	64,3	55,3
	1,2 Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [2]	254,7	281,8	315,0
	1,3 Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	99,1	61,3	69,7
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF, etc.) [4]		18,88	63,8
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc.) [5]	7,87	6,07	14,0
	1,4 Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]	8,55	4,31	
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	89,07	218,70	174,62
	2,1 Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	32,46	124,44	168,11
	- Fonds mondial	..	108,34	125,94
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS	9,06		19,69
	- Alliance GAVI	
	- ONUSIDA	7,10	..	9,47
	- FNUAP	16,30	16,10	13,01
	2,2 Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	56,61	94,26	6,51
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)	4,90	4,30	4,01
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)	40,00	79,20	0,00
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des opérations spécial	0,10	0,00	2,50
	- Autres organisations multilatérales	11,61	10,76	
	- Budget de l'UE			
	- Fonds européen de développement (FED)			
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	0,00	0,00	0,00
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)			
	- Garanties d'achat futur			
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		510,5	630,4	614,6
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				

Notes de bas de page des tableaux nationaux

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044,

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 a 0 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code SNPC 920 (concours fournis aux

[7] Telles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du SNPC++ si disponibles.

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour plus de détails.

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements effectifs.

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont déclarés comme APD que lorsque les donateurs paient les vaccins.

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique Contribution aux fonds multilatéraux comme le Fonds mondial.

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement. L'assistance médicale en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence est également exclue.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques sur la base de la répartition des dépenses du gouvernement partenaire concerné.

Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.

FRANCE				
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars - Décaissements				
		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	108,0	360,8	188,9
	1,1 Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [1]	68,0	66,1	70,0
	1,2 Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [2]	26,2	276,6	80,5
	1,3 Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	3,6	7,3	28,0
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF, etc.) [4]	
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc.) [5]	..	207,7	0,0
	1,4 Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]	10,19	10,82	10,44
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	576,64	657,70	641,35
	2,1 Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	420,14	491,10	485,40
	- Fonds mondial	391,90	432,70	417,19
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS	23,20	26,30	26,91
	- Alliance GAVI	..	28,50	28,77
	- ONUSIDA	1,64	..	9,47
	- FNUAP	3,40	3,60	3,06
	2,2 Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	156,50	166,60	155,95
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)	4,20	4,20	3,49
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)	65,60	61,60	47,74
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des opérations spécial	5,70	5,90	2,23
	- Autres organisations multilatérales			
	- Budget de l'UE	34,1	39,9	102,5
	- Fonds européen de développement (FED)	46,9	55,0	
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	0,00	27,83	29,30
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)		27,83	29,30
	- Garanties d'achat futur			
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		684,7	1 046,3	859,6
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				

Notes de bas de page des tableaux nationaux

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044, 21045,

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code SNPC 920 (concours fournis aux ONG).

[7] Telles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du SNPC++ si disponibles.

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour plus de détails.

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements effectifs.

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques sur la base de la répartition des

Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.

ALLEMAGNE				
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars		Décassements		
		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	350,2	405,6	424,6
	1,1 Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds n	85,8	108,7	105,0
	1,2 Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds m	128,1	164,0	126,5
	1,3 Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	136,3	132,9	193,1
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, M'	4,1	4,3	8,1
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI	1,4	1,4	1,4
	1,4 Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]			
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	407,78	543,20	531,88
	2,1 Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	178,78	345,30	362,35
	- Fonds mondial	119,10	288,50	278,51
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS	28,50	30,80	53,15
	- Alliance GAVI	5,48	..	5,57
	- ONUSIDA			0,00
	- FNUAP	25,70	26,00	25,07
	2,2 Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	229,00	197,90	169,53
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)	2,60	2,70	2,80
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)	133,00	85,90	62,23
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des	4,80	7,20	2,89
	- Autres organisations multilatérales	
	- Budget de l'UE	43,6	49,2	101,6
	- Fonds européen de développement (FED)	45,0	52,9	
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	0,00	0,00	0,00
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)			
	- Garanties d'achat futur			
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		758,0	948,8	956,5
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				

Notes de bas de page des tableaux nationaux

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044, 21045, 21053, 21055)

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code SNPC 920 (concours fournis aux ONG).

[7] Telles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du SNPC++ si disponibles.

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour plus de détails.

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements effectifs.

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont déclarés comme APD que lorsque les donateurs paient les vaccins.

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique Contribution aux fonds multilatéraux comme le Fonds mondial.

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement. L'assistance médicale en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence est également exclue.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques sur la base de la répartition des dépenses du gouvernement partenaire concerné.

Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.

ITALIE				
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars - Décaissements				
		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	126,2	122,3	109,0
	1,1 Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [1]	24,7	65,4	54,3
	1,2 Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [2]	73,9	42,3	35,2
	1,3 Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	8,4	12,7	12,7
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF, etc.) [4]		0,1	0,0
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc.) [5]			
	1,4 Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]	19,16	1,81	6,75
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	507,12	342,26	104,30
	2,1 Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	442,82	205,86	22,30
	- Fonds mondial	355,92	177,96	0,00
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS	76,60	25,00	21,60
	- Alliance GAVI	
	- ONUSIDA	1,70	..	0,00
	- FNUAP	8,60	2,90	0,70
	2,2 Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	64,30	136,40	82,00
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)	7,60	1,00	1,84
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)	4,30	67,00	17,13
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des opérations spéciales)	0,10	9,00	0,14
	- Autres organisations multilatérales	
	- Budget de l'UE	28,2	33,5	62,9
	- Fonds européen de développement (FED)	24,1	25,9	
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	7,89	87,78	90,72
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)	7,89	35,79	34,85
	- Garanties d'achat futur	..	51,99	55,87
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		641,2	552,3	304,0
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				

Notes de bas de page des tableaux nationaux

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044, 21045, 21053, 21055)

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 a 0 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code SNPC 920 (concours fournis aux ONG).

[7] Telles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du SNPC++ si disponibles.

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour plus de détails.

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements effectifs.

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont déclarés comme APD que lorsque les donateurs paient les vaccins.

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique Contribution aux fonds multilatéraux comme le Fonds mondial.

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement. L'assistance médicale en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence est également exclue.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques sur la base de la répartition des dépenses du gouvernement partenaire concerné.

Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.

JAPON				
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars - Décaissements				
		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	475,4	432,6	358,3
	1,1 Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mut	107,0	120,5	111,7
	1,2 Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutu	161,7	138,0	191,2
	1,3 Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	206,7	174,1	55,4
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF,	0,4	..	0,0
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc.) [5]			0,00
	1,4 Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]	0,00	1,83	
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	282,51	414,60	443,92
	2,1 Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	265,71	254,60	298,34
	- Fonds mondial	186,00	183,00	194,43
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS	42,50	40,90	69,90
	- Alliance GAVI			
	- ONUSIDA	2,91	..	2,94
	- FNUAP	34,30	30,70	31,07
	2,2 Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	16,80	160,00	145,58
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)	6,90	5,90	5,73
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)	..	141,60	115,20
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des op	9,90	12,50	24,65
	- Autres organisations multilatérales			
	- Budget de l'UE			
	- Fonds européen de développement (FED)			
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	0,00	0,00	0,00
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)			
	- Garanties d'achat futur			
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		757,9	847,2	802,2
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				
"Pour les données de 2007 et 2008, le tableau de la figure 5 (voir p. 12 du rapport de Deauville) reprend les chiffres du Japon indiqués dans le rapport de Muskoka (voir p. 30 du rapport de Muskoka), à des fins de cohérence. Certains ajustements, notamment dans les méthodes de calcul de cette année, entraînent des différences dans ces chiffres, comme le montre la présente annexe."				
Notes de bas de page des tableaux nationaux				

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044, 21045, 21053, 21055)

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code SNPC 920 (concours fournis aux ONG).

[7] Elles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du SNPC++ si disponibles.

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour plus de

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont déclarés comme APD que lorsque les donateurs paient les vaccins.

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique Contribution aux fonds multilatéraux comme le Fonds mondial.

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement. L'assistance médicale en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence est également exclue.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques sur la base de la répartition des dépenses du gouvernement partenaire concerné.

Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.

RUSSIE - données telles qu'indiquées dans le rapport du G8 de 2009			
	2007	2008	2009
Aide en matière de santé		1,6	28,6
Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [1]			
Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [2]			
Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]			
Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF, etc.)			
Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc.)			
<i>Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé</i>			
- Fonds mondial	85,7	78,4	79,0
- OMS (part APD)	8,0	14,6	12,6
- Alliance GAVI			
- ONUSIDA	0,5	1,1	1,7
- Autres organisations actives dans le secteur de la santé			3,0
- FNUAP [1]			0,3
<i>Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)</i>			
- IFFIm			
- Garanties d'achat futur			
- Autres			
Autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé **)			
- Système des Nations Unies (ex.: UNICEF, PNUD) [2]	0,6	0,6	0,2
- Banque mondiale [3]	7,3	12,2	3,4
- Banques régionales de développement [4]			
- Autres organisations multilatérales			
- Budget de l'UE			
- Fonds européen de développement (FED)			
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé)		1,8	0,3
Remise conversion de dettes en matière de santé			
Divers			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE	102,2	110,3	129,1
APD TOTALE (pour mémoire)			

[1] Devrait être calculé comme 100 % de la contribution au FNUAP

[2] Devrait être calculé comme 4,0 % de contribution au PNUD + 17,4% de contribution à l'UNICEF

[3] Devrait être calculé comme 8,90% de la contribution à l'AID

[4] Devrait être calculé comme 2,6% de la contribution au Fonds spécial de la BAsD, 6,7% de la contribution au FAD et 6,4% de la contribution au Fonds des opérations spéciales de la BID

ROYAUME-UNI						
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars				Décaissements		
				2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé			1 099,4	1 003,0	1 088,6
	1,1	Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle)		353,1	296,0	219,6
	1,2	Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle)		276,4	215,6	394,7
	1,3	Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la production		469,9	491,5	474,2
		<i>dont :</i>				
		Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CI)		45,8	50,6	27,2
		Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (e)		45,5	36,2	63,7
	1,4	Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]				
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux			582,52	338,79	462,01
	2,1	Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé		369,22	133,19	320,38
		- Fonds mondial		200,10	90,50	179,63
		- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS		42,60	42,50	42,20
		- Alliance GAVI		48,50	0,19	0,00
		- ONUSIDA		38,02	..	32,85
		- FNUAP		40,00	..	65,70
	2,2	Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]		213,30	205,60	141,63
		- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)		11,00	11,10	6,55
		- Groupe de la Banque mondiale (AID)		119,70	115,10	65,83
		- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASE)		4,70	8,20	2,68
		- Autres organisations multilatérales	
		- Budget de l'UE		37,4	39,2	66,57
		- Fonds européen de développement (FED)		40,5	32,0	..
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)			0,00	30,40	39,15
		- IFFIm (chiffres base de données du CAD)			30,40	39,15
		- Garanties d'achat futur				
		- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)				
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTÉ DECLARÉE COMME APD [12]				1 682,0	1 372,2	1 589,7
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]						

Notes de bas de page des tableaux nationaux

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044, 21045, 21053, 21055)

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 a 0 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code

[7] Telles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements effectifs.

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont déclarés comme APD que lorsque les donateurs paient les vaccins.

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique Contribution aux fonds multilatéraux comme le Fonds mondial.

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement. L'assistance médicale en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence est également exclue.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques. Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.

ÉTATS-UNIS		Décaissements		
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	4 216,8	5 320,0	6 080,0
	1,1 Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [1]	149,0	88,3	49,4
	1,2 Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [2]	1 050,7	981,9	939,6
	1,3 Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	3 017,1	4 249,8	5 091,0
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF, etc.) [4]	67,1	77,1	419,1
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc	42,4	39,9	49,4
	1,4 Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]			
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	1012,94	1132,80	1436,93
	2,1 Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	799,03	944,13	1253,05
	- Fonds mondial	642,30	789,20	1010,10
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS	71,00	77,10	81,00
	- Alliance GAVI	69,30	71,90	75,00
	- ONUSIDA	16,43	5,93	56,95
	- FNUAP			30,00
	2,2 Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	213,91	188,67	183,88
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)	21,7	21,6	23,3
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)	133,0	102,8	98,0
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des opérations spé	2,6	6,4	3,5
	- Autres organisations multilatérales	57	58	59,12
	- Budget de l'UE			
	- Fonds européen de développement (FED)			
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	0,00	0,00	0,00
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)			
	- Garanties d'achat futur			
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		5 229,8	6 452,8	7 516,9
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				

UNION EUROPÉENNE				
Aide en matière de santé, déclarée comme APD auprès du CAD, en millions de dollars				
		2007	2008	2009
Aide bilatérale	1 Aide en matière de santé	663,9	732,3	572,9
1,1	Aide générale en matière de santé (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [1]	68	178	149
1,2	Aide en matière de santé de base (inclut l'assistance technique et l'aide budgétaire sectorielle/les fonds mutualisés) [2]	457	391	357
1,3	Aide aux actions/programmes en faveur des populations et en matière de santé de la procréation [3]	138	164	67
	<i>dont :</i>			
	Contributions de base aux ONG internationales actives dans le secteur de la santé (CICR et FICR, MSF, etc.) [4]	34,2	53,5	7,9
	Contributions de base aux partenariats public-privé actifs dans le secteur de la santé (ex. : GAIN, IAVI, UNITAID, etc.) [1,7		1,8
1,4	Autres contributions à des ONG internationales actives dans le secteur de la santé [6]			
Aide multilatérale	2 Contributions aux organisations, programmes et fonds multilatéraux	84,96	136,54	278,51
2,1	Contributions de base aux organisations internationales actives dans le secteur de la santé [7]	84,96	136,44	278,51
	- Fonds mondial	84,90	126,90	278,51
	- OMS (part APD) et compte de contribution volontaire de base OMS			
	- Alliance GAVI	..	9,54	
	- ONUSIDA	0,06		0,00
	- FNUAP			
2,2	Contributions à d'autres organisations multilatérales (pourcentage affecté à la santé) [8]	0,00	0,10	0,00
	- Système des Nations Unies (UNICEF, PNUD)		0,1	
	- Groupe de la Banque mondiale (AID)			
	- Banques régionales de développement (FAD, Fonds de développement social de l'ASEAN, Fonds des opérations spéciales de la BID)			
	- Autres organisations multilatérales			
	- Budget de l'UE			
	- Fonds européen de développement (FED)			
	3 Mécanismes innovants en matière de santé (flux déclarés comme APD)	0,00	0,00	0,00
	- IFFIm (chiffres base de données du CAD)			
	- Garanties d'achat futur			
	- Remise conversion de dettes en matière de santé (ex. : Debt2Health) [11] - (chiffres base de données du CAD)			
TOTAL DE L'AIDE EN MATIERE DE SANTE DECLAREE COMME APD [12]		748,8	868,9	851,4
Aide budgétaire générale bilatérale (pourcentage affecté à la santé) [13]				

Notes de bas de page des tableaux nationaux

[1] Codes SNPC 12110 à 12191

[2] Codes SNPC 12220 à 12281

[3] Codes SNPC 13010 à 13081

[4] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 à 13081) fournie par le biais d'ONG (codes canal d'acheminement 20000, 21013, 21016, 21018, 21020, 21023, 21029, 21032, 21044, 21045, 21053, 21055)

[5] APD dans le secteur de la santé (codes SNPC 1210 a 0 13081) fournie par le biais de PPP (codes canal d'acheminement 30000, 30001, 30005, 30006)

[6] APD fournie par l'intermédiaire d'ONG actives dans le secteur dans la santé, non incluses dans les codes SNPC 12110 à 13081 mais déclarée sous le code SNPC 920 (concours fournis aux ONG).

[7] Telles que déclarées par les donateurs dans la base de données du CAD en combinant les informations du tableau 2a et les codes canal d'acheminement du SNPC++ si disponibles.

[8] D'après les flux de l'organisation en faveur du secteur de la santé comme part de ses ressources essentielles. Voir www.oecd.org/dac/stats/methodology pour plus de détails.

[9] Les versements en faveur de la Facilité internationale de financement pour la vaccination sont déclarés à la date à laquelle les donateurs procèdent aux paiements effectifs.

[10] Les contributions aux garanties d'achat futur ne sont pas déclarées, y compris à la rubrique "Contributions à la Banque mondiale" ci-dessus. Les engagements en garanties d'achat futur ne sont déclarés comme APD que lorsque les donateurs paient les vaccins.

[11] Les opérations sur les dettes (code SNPC 600, actions se rapportant à la dette) visant le secteur de la santé ne sont pas déclarées sous les codes SNPC 12110 à 13081 ni à la rubrique Contribution aux fonds multilatéraux comme le Fonds mondial.

[12] La définition de l'aide en matière de santé exclut l'aide en faveur d'autres secteurs pouvant avoir des effets directs ou indirects dans le domaine de la santé, par exemple l'eau et l'assainissement. L'assistance médicale en cas de catastrophe naturelle et autres situations d'urgence est également exclue.

[13] L'aide budgétaire générale, par définition, n'est pas répartie par secteurs. Il est possible d'estimer la distribution de cette aide entre des secteurs spécifiques sur la base de la répartition des dépenses du gouvernement partenaire concerné.

Toutefois, cet exercice implique un degré d'approximation important.